



POLE TECHNIQUE  
ESPACES PUBLICS

**POINT INFORMATION A DATE**

En vertu des arrêtés municipaux du 04/04/2025

**STATIONNEMENT**

***Secteur Nord / Gare et Secteur Centre / Le Port***  
**RUE DE LA COUTUME**

Rue de la COUTUME

Le 09/04/2025, la circulation des véhicules est interdite de 08 h 00 à 18 h 00 RUE DE LA COUTUME, de la RUE DU COLONEL POBEGUIN jusqu'à la RUE DE LA BOUCHERIE. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux.

Le 09/04/2025, la circulation des véhicules s'effectue à double-sens RUE DE LA COUTUME, de la RUE DU MENE à la RUE DU COLONEL POBEGUIN de 08h00 à 18h00

----

**BOULEVARD DE LA PAIX, RUE EMMANUEL DESGREES DU LOU, PLACE DU MARECHAL LYAUTEY, RUE DU COLONEL MAURY, RUE DU COLONEL POBEGUIN, IMPASSE JOSEPH LOTH, RUE CARNOT, PLACE LEON GAMBETTA, RUE SAINT-VINCENT, RUE ADOLPHE THIERS, RUE DE L'UNITÉ et PLACE DU MARECHAL JOFFRE**

**Travaux pour l'ITV et hydrocurage des réseaux EU**

Dérogation à l'arrêté préfectoral du 14 juillet 2014 portant réglementation des bruits de voisinage

L'autorisation de procéder à des travaux pour l'ITV et l'hydrocurage des réseaux eaux usées :

- BOULEVARD DE LA PAIX,
- RUE EMMANUEL DESGREES DU LOU,
- PLACE DU MARECHAL LYAUTEY,
- RUE DU COLONEL MAURY,
- RUE DU COLONEL POBEGUIN,
- IMPASSE JOSEPH LOTH,
- RUE CARNOT,
- PLACE LEON GAMBETTA,
- RUE SAINT-VINCENT,
- RUE ADOLPHE THIERS,
- RUE DE L'UNITÉ
- PLACE DU MARECHAL JOFFRE

Est accordée exceptionnellement à l'entreprise CEQ OUEST durant les nuits du 14 au 18/04/25 de 22 h 00 à 6 h 00

Toutes les précautions seront prises pour gêner le moins possible le voisinage pour la réalisation des travaux au plus proche des habitations

----